

Anonymat des commissions d'emploi : Com(m)' par hasard ?

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025



L'alliance UNSA/CGC Douanes porte sans relâche le sujet de l'anonymat (par pseudonymisation) de tous les actes et procédures en douane, afin de renforcer la sécurité des personnels. Un sujet sur lequel l'administration peine à avancer efficacement.

Un engagement ferme en 2024...

Début 2024, en réponse à notre revendication, la DG annonce une procédure visant à **retirer le nom et le prénom du recto de la carte professionnelle**. Un appel d'offre devait créer une nouvelle commission d'emploi, inspirée des modèles déjà utilisés à la Police ou à la Gendarmerie nationale. ([à lire ici : Commission d'emploi sécurisée : L'UNSA Douanes \(enfin\) entendue !](#))

... mais une maturation lente !

Cette évolution semblait liée à deux thématiques fortes : le plan **Probité** et la **re-codification** du code des douanes, attendue pour 2026. C'est donc tout naturellement que nous sommes revenus « aux nouvelles » lors du CSA Réseau de septembre. Quelle ne fut pas notre **surprise** de découvrir un projet complètement éloigné des annonces de 2024 ([voir image ci-dessous](#))

Com' on se fout de nous ?

Com' on se fout de nous ?

Ce revirement a d'abord déclenché une certaine **colère** dans nos rangs. Mais, nous dit-on, ce projet n'avait pas de valeur contractuelle : il ne faisait qu'évoquer les contours généraux de la future carte, avec un **format type carte de crédit**... Les éléments techniques devaient être précisés lors de la présentation du plan Probité en novembre. Or, la réunion du 14 novembre, censée apaiser nos doutes, n'a fait que renforcer nos **crainches** car aucune réponse n'a été donnée, ni sur le calendrier, ni sur la forme. Nous avons alors prévenu nos interlocuteurs : **en l'absence de mise en œuvre conforme, une réaction ferme et déterminée est à prévoir de notre part**. Et nous avons veillé à ce que ce message parvienne clairement jusqu'au Sous-directeur RH (SDRH).



En finir avec les comm' hasardeuses !

En retour, quelques jours plus tard, le SDRH a confirmé les **engagements** de la DG : **à la manière des cartes professionnelles d'autres administrations, la future commission d'emploi ne reprendra pas au recto les informations tenant aux noms, prénoms et données d'état-civil des agents, qui apparaîtront au verso. Au recto, ne figureront que la mention DGDDI, la photo d'identité ainsi que le lieu et la date de la prestation de serment.**

Reste encore à connaître le calendrier de mise en œuvre. Mais, notre détermination reste intacte. A bon entendeur, Monsieur le Directeur...

